

**Délibération N°3A****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>22</b>
VOTANTS :	<b>23</b>

**OBJET :****Approbation du Compte  
Administratif de l'exercice  
2024 – Budget Principal****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-cinq**Le **Dix Avril à 18 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du  
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M.  
COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion du  
budget principal de l'exercice 2024,Réuni sous la Présidence de Monsieur Alain LASSALLE –  
doyen de l'assemblée – élu président de séance en application de  
l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
délibérant sur le Compte Administratif du budget général de l'exercice  
2024 dressé par Monsieur le Président, Jacques de CHABANNES, qui  
s'est retiré au moment du vote,Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions  
Modificatives dudit exercice,

À l'unanimité :

1. donne acte à Monsieur le Président, Jacques de  
CHABANNES, de la présentation faite du Compte  
Administratif 2024 du budget principal,
2. constate les identités de valeurs avec les indications du  
compte de gestion relatives au report à nouveau, au  
résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux  
débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux  
différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif 2024 figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 23 JUN 2025  
Publié ou Notifié le : 1 AVR. 2025  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"